



**Division des droits
Des Palestiniens**

Conférence internationale sur la question de Jérusalem

*Jérusalem et la communauté internationale :
octroi d'un appui politique et économique*

Bakou, les 21 et 22 juillet 2017

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	3
I. Introduction	5
II. Séance d'ouverture	5
III. Séances plénieress	9
A. Séance I	9
B. Séance II	11
C. Séance III	15
IV. Séance de clôture	18
Annexes	
I. Communiqué relatif à la fermeture de la mosquée Al-Aqsa	20
II. Résumé du Président	21
III. Liste des participants	24

Résumé

La Conférence internationale sur la question de Jérusalem s'est tenue à Bakou les 21 et 22 juillet 2017, aux fins de la présentation d'informations actualisées sur la situation en cours dans la ville et d'échange d'idées sur la façon dont la communauté internationale peut apporter un soutien politique et socioéconomique concret à ses habitants palestiniens. La Conférence a cependant été éclipsée par l'évolution dramatique de la situation sur le terrain. Les organisateurs de la Conférence ont publié un communiqué relatif à la fermeture de la mosquée Al-Aqsa par Israël.

Alors que les tensions à Jérusalem ont atteint un niveau sans précédent, sur fond de radicalisation du discours public et de déni généralisé des liens de la partie adverse avec la ville, il a été observé au cours de la Conférence que les bouclages imposés par les autorités israéliennes risquaient de provoquer un affrontement religieux. Les projets consistant à isoler les habitants palestiniens de Jérusalem-Est et à en réduire le nombre, les activités de colonisation et les pratiques discriminatoires menés par Israël visent à modifier le caractère et la composition démographique de la ville. Les Palestiniennes sont particulièrement vulnérables puisqu'elles sont confrontées à la fois à une discrimination de la part des Israéliens et à des structures patriarcales oppressives.

La politique menée par Israël à Jérusalem-Est a été qualifiée de politique de négligence, de régression du développement, d'intégration et d'embourgeoisement par l'implantation de colons, entraînant la marginalisation socioéconomique du peuple palestinien. Néanmoins, il existe encore de nombreuses façons d'apporter un soutien extérieur aux Palestiniens de Jérusalem, ainsi que des possibilités d'investissement viables, que les banques palestiniennes cherchent à exploiter de manière créative. Outre les aspects négatifs de la situation, les médias arabes doivent mettre en lumière les possibilités existantes, afin de ne pas décourager les investisseurs potentiels. Les donateurs arabes réticents à financer des projets à Gaza ou en Cisjordanie par peur de donner l'impression de soutenir une faction politique palestinienne particulière ont été invités à soutenir Jérusalem.

Le tourisme ayant été identifié comme l'un des principaux moteurs de l'économie de la ville, il convient de proposer de nouveaux produits touristiques, d'organiser davantage de festivals et d'expositions et de développer le tourisme religieux. Les interdictions émises par les autorités religieuses de se rendre à Jérusalem nuisent principalement aux entreprises palestiniennes. Dans son plan stratégique pour le développement de Jérusalem (2013), l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a accordé une attention particulière au secteur du tourisme, ce qui a valu à Jérusalem d'être nommée capitale du tourisme de l'OCI en 2015. La mise en œuvre du plan stratégique multisectoriel du Gouvernement palestinien pour Jérusalem, lequel associe les communautés locales à des projets visant à maintenir la présence palestinienne portant sur le logement, l'éducation, l'aménagement urbain et l'aide juridique pour les résidents, nécessite le soutien de donateurs. La nouvelle stratégie de coordination de l'action de l'Organisation des Nations Unies à Jérusalem, assurant la convergence des activités de l'Organisation en matière de politique, de droits de l'homme, d'intervention humanitaire et de développement, est axée sur les groupes et les communautés vulnérables en vue d'aider les Palestiniens de Jérusalem-Est à conserver leur identité palestinienne.

Il reste encore beaucoup à faire pour remédier à l'inadéquation des qualifications et aux écarts de compétences femmes-hommes chez les jeunes. Il convient de renforcer les capacités des juristes palestiniens à Jérusalem-Est de façon qu'ils puissent contester les restrictions imposées par Israël. Le peuple palestinien et ses alliés peuvent également s'appuyer sur le droit international pour faire progresser

le règlement de la question de Palestine, notamment s'agissant du statut de Jérusalem, en demandant un avis consultatif à la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la licéité de l'occupation. En outre, ils doivent envisager, conformément à l'initiative « L'union pour le maintien de la paix », l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale visant à mettre un terme à l'occupation.

I. Introduction

1. La Conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisée sous l'égide du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de l'OCI, conformément aux dispositions des résolutions 71/20 et 71/21 de l'Assemblée générale, s'est tenue à Bakou les 20 et 21 juillet 2017 sur le thème : « Jérusalem et la communauté internationale : octroi d'un appui politique et économique ».

2. Le programme de la Conférence comprenait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. Les séances plénières avaient pour thème « Le statut de Jérusalem aujourd'hui » et « Les modèles de coexistence historiques et contemporains ».

3. Les représentants de 38 États Membres et de deux États non membres observateurs, de trois organisations intergouvernementales, de cinq organismes des Nations Unies et de huit organisations de la société civile ont participé à la Conférence et 29 organisations de médias ont été accréditées (voir annexe III).

4. La délégation du Comité était composée du Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la délégation du Comité à la Conférence, Rafael Darío Ramírez Carreño, et de l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Riyad Mansour.

5. À l'issue de la Conférence, les organisateurs, à savoir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et l'OCI, ont publié un communiqué relatif à la fermeture de la mosquée Al-Aqsa (voir annexe I). Le résumé du Président concernant les résultats de la Conférence (voir annexe II) est disponible sur le site Web de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, tout comme les exposés intégraux des intervenants qui en ont fourni une copie pour distribution (voir www.un.org/unispal/events/international-conferences/).

II. Séance d'ouverture

6. Le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la délégation du Comité préside la séance d'ouverture.

7. L'Ambassadeur itinérant au Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Shahin Abdullayev, s'exprimant au nom du pays hôte, réaffirme son appui indéfectible au peuple palestinien. Décrivant la question de Jérusalem comme l'un des aspects les plus importants, quoique complexe, du conflit israélo-palestinien, il rappelle que son règlement doit être au centre de l'action internationale menée pour établir une paix juste et durable dans la région. À cet égard, il préconise d'octroyer à la ville un nouveau statut qui ferait d'elle la capitale de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967.

8. Soulignant dans cette optique l'importance particulière du Haram el-Charif/mont du Temple, il demande à la communauté internationale d'accorder une attention particulière à ce lieu. Se félicitant de la tutelle jordanienne, il souligne la nécessité de prendre en compte l'opinion des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est. En outre, il demande la reprise rapide des négociations et exprime son appui aux efforts déployés par l'ONU et l'OCI en vue de concrétiser la vision de deux États vivant côté à côté dans la paix et la sécurité.

9. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, représentant le Secrétaire général, rappelle que l'année 2017 marque le cinquantième anniversaire

de la guerre israélo-arabe de 1967, qui a conduit à l'occupation par Israël du territoire palestinien, dont Jérusalem-Est. Le processus de paix reste cependant aujourd'hui dans l'impasse en raison des tendances négatives qui se poursuivent, mettant ainsi en péril la solution des deux États. L'expansion des colonies illégales, la violence persistante et la détérioration de la situation dans la bande de Gaza a accru le fossé entre Palestiniens et Israéliens et renforcé la méfiance et le désespoir. En outre, on ne peut nier les coûts de l'occupation, sachant que près de la moitié des Palestiniens tributaires de l'aide humanitaire et que l'économie palestinienne est constamment confrontée à des restrictions et à un ralentissement de la croissance.

10. Comme le Secrétaire général ne cesse de l'affirmer, mettre fin à l'occupation et parvenir à une solution négociée prévoyant deux États est le seul moyen de jeter les bases d'une paix durable qui permettrait aux deux peuples de vivre en sécurité et de combler leurs aspirations nationales légitimes, tout en réalisant les droits inaliénables du peuple palestinien. Soulignant qu'il n'y a pas de place pour le recours à la violence sous quelque forme que ce soit dans la recherche d'une solution au conflit, il déclare qu'il est grand temps de créer les conditions d'un retour à des négociations directes, afin de régler toutes les questions relatives au statut final, notamment celle de Jérusalem, en s'appuyant sur les résolutions pertinentes de l'ONU, les accords mutuels et le droit international. Bien que ces efforts dépendent au bout du compte de la volonté politique des deux parties, la communauté internationale a également la responsabilité d'appuyer le processus. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies demeure résolument déterminée à collaborer avec les parties et les acteurs concernés. Dans le même temps, la communauté internationale doit appuyer l'édification de l'État palestinien et s'opposer à l'expansion des colonies israéliennes.

11. En outre, les partenaires internationaux doivent aider les habitants du Territoire palestinien occupé à régler les problèmes socioéconomiques auxquels ils se heurtent, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en gardant à l'esprit l'engagement pris à ce titre de ne laisser personne de côté. Les différends internes, qui entravent l'unité palestinienne et les efforts déployés en vue de parvenir à une solution négociée, doivent également être traités comme il convient. Rappelant que l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain a élaboré plusieurs mois auparavant une nouvelle stratégie de coordination de l'action à Jérusalem-Est, assurant la convergence de ses activités en matière de politique, d'action humanitaire, de droits de la personne et de développement, il ajoute que l'ONU collabore également avec des partenaires extérieurs pour surmonter la trajectoire négative en cours.

12. Le Président de la délégation du Comité à la Conférence, Rafael Darío Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela), décrit Jérusalem comme étant le pivot du conflit israélo-palestinien en raison de son importance pour les deux peuples et pour trois grandes religions du monde. Ce qui s'est passé dans cette ville a non seulement eu un effet sur la question israélo-palestinienne mais également des répercussions dans le monde entier. Il incombe à la communauté internationale d'arracher la question de Jérusalem aux mains des extrémistes et d'en faire un sujet de coopération, dans l'intérêt de ses habitants et de la paix dans la région et au-delà. L'un des moyens d'y parvenir est de fournir un appui concret aux Palestiniens de Jérusalem-Est, qui souffrent de la négligence d'Israël et de l'isolement de la ville du reste de la Cisjordanie occupée. La Conférence offre l'occasion d'examiner les moyens pratiques qui permettraient de stimuler le développement résilient de la ville, notamment au moyen du tourisme et de projets d'infrastructure, et de donner des exemples concrets de la manière dont la communauté internationale, et en particulier l'OCI et ses membres, peut soutenir ces initiatives.

13. Le Comité tient, en collaboration avec l'OCI, des conférences annuelles sur la question de Jérusalem depuis 2014. En 2017, il a déjà organisé une table ronde avec

la diaspora palestinienne à Managua, un atelier de renforcement des capacités à Beyrouth sur les objectifs du développement durable à l'intention des fonctionnaires de l'État de Palestine et, plus récemment, un forum de deux jours au Siège de l'ONU à New York à l'occasion des 50 ans de l'occupation.

14. Le Sous-Secrétaire général aux affaires de la Palestine de l'OCI, Samir Bakr, se dit préoccupé par la récente escalade des hostilités provoquée par Israël à Jérusalem, notamment par la fermeture de la mosquée Al-Aqsa et les actes d'agression perpétrés contre ceux qui y prient, soulignant que celle-ci ne fera qu'exacerber la situation et lui donner une dimension religieuse entraînant des répercussions dangereuses. Rappelant que la Puissance occupante poursuit ses efforts pour isoler la population palestinienne de Jérusalem et oblitérer le caractère islamique de la ville, il exhorte la communauté internationale à demander des comptes à Israël. Pariant instamment le Conseil de sécurité de s'investir dans l'application de ses résolutions, il souligne l'engagement de l'OCI à fournir un appui inconditionnel au peuple palestinien et à rechercher une solution juste et globale au conflit. Néanmoins, les souffrances que le peuple palestinien de Jérusalem-Est endure quotidiennement depuis de nombreuses années nécessitent plus que jamais la prise de mesures vigoureuses proportionnelles aux problèmes rencontrés sur le terrain.

15. Rappelant une résolution de l'Assemblée générale évoquant l'année 2017 comme année de la fin de l'occupation des terres palestiniennes par Israël ainsi que la résolution [2234 \(2016\)](#), adoptée peu de temps auparavant par le Conseil de sécurité dans laquelle il a demandé qu'un terme soit mis à l'implantation de colonies illégales israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies indique que Jérusalem traverse une période particulièrement dangereuse en raison des activités récemment menées par Israël, lesquelles ont abouti à la fermeture non justifiée de la mosquée Al-Aqsa au mépris des Conventions de Genève et d'autres dispositions du droit international. Il condamne ces actes, affirmant qu'ils restreignent les droits religieux de la population palestinienne. Il critique également l'odieux recours à des prétextes à cet égard, exprimant la crainte que de tels actes ne transforment le conflit actuel en un affrontement religieux, attisant la haine et l'animosité entre les parties.

16. Rappelant que le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, a indiqué à maintes reprises qu'il est disposé à s'engager auprès de l'Union européenne et de la nouvelle administration américaine en faveur d'un processus politique digne de ce nom conduisant à la création d'un État souverain de Palestine, M. Bakr souligne qu'Israël n'a pas fait preuve de la même détermination. En effet, les éléments extrémistes de la société israélienne cherchent davantage à perpétuer la situation d'État unique, une situation que l'Observateur permanent assimile à une politique d'apartheid. L'implantation de colonies illégales dans le Territoire palestinien occupé ayant été condamnée dans la résolution [2234 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la poursuite de leur expansion par le Gouvernement israélien indique que celui-ci n'est pas prêt ou disposé à se retirer.

17. S'agissant de l'escalade des tensions engendrée par l'épisode de la mosquée Al-Aqsa, M. Bakr condamne la fermeture des lieux saints en toutes circonstances et demande que tous les obstacles dirigés contre ceux qui souhaitent y prier, notamment les détecteurs de métaux, soient levés. Il ajoute qu'Israël doit éviter toute récidive et que le statu quo historique doit être maintenu sans aucun changement.

18. Le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant à titre national, rappelle que son pays a récemment achevé son mandat au Conseil de sécurité, au sein duquel la question de la Palestine semble toujours paralysée. Après 10 ans de silence, le Conseil a adopté, à la fin de 2016, la résolution [2334 \(2016\)](#) sur les colonies de peuplement israéliennes

dans le Territoire palestinien occupé. Invitant les participants à saisir l'occasion offerte par la Conférence pour transmettre un nouveau message à cet égard, il admet que la récente escalade des hostilités a engendré une situation très dangereuse sur le terrain. Il affirme qu'il est totalement inacceptable d'empêcher les fidèles d'accéder à la mosquée Al-Aqsa et souligne que son pays soutient la position de l'État de Palestine.

19. Rappelant l'appui de longue date que son pays accorde au peuple palestinien, le Représentant de l'Indonésie souligne l'inviolabilité des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et le droit d'établir un État indépendant de Palestine ayant Jérusalem-Est comme capitale. Le chemin qui mène à la réalisation du rêve d'identité nationale palestinien a malheureusement souvent été jalonné de déceptions ; la déception, l'exaspération et l'échec ne sont cependant pas des options. Accepter la situation telle qu'elle revient à accepter l'idée que les Palestiniens ne doivent pas jouir des mêmes droits et priviléges politiques que les autres. Adopter une telle position va à l'encontre de l'histoire et du bon sens. Le moment est venu pour Israël de mettre fin à son intransigeance et à ses politiques négatives et de participer activement à la recherche de la paix. Affirmant qu'il est indispensable de mener une action internationale de grande envergure tenant compte de tous les aspects du défi que connaît le Moyen-Orient pour aller de l'avant, il exhorte l'ensemble des États à examiner les moyens qui permettraient d'assurer le succès d'une telle initiative.

20. Le Représentant de la Malaisie affirme qu'à la lumière des événements récents, la Conférence suscite un intérêt croissant et revêt encore plus d'importance. Compte tenu des efforts déployés par certaines parties pour réduire l'importance accordée à la question plus générale de la Palestine, il est essentiel de se réunir pour veiller à ce que celle-ci continue de retenir l'attention de la communauté internationale. Condamnant vigoureusement la fermeture de la mosquée Al-Aqsa, il souligne que l'acte de provocation d'Israël constitue une violation du droit international et du droit des musulmans de pratiquer leur culte dans leurs lieux saints sans aucune restriction. Il se déclare préoccupé par les tentatives incessantes d'Israël de renforcer le caractère juif de Jérusalem en modifiant sa composition démographique et son statut juridique. Ces activités sont inacceptables et constituent un obstacle à la solution des deux États.

21. Dénonçant toute tentative visant à obtenir la reconnaissance internationale de Jérusalem en tant que capitale indivise d'Israël, il rappelle que la question ne doit pas être examinée isolément du processus de paix, puisqu'elle constitue un élément fondamental de tout règlement juste, durable et global du conflit. Si la Conférence est une manifestation de soutien au peuple palestinien, la communauté internationale se doit d'en faire davantage. Les États ne peuvent plus se contenter d'être spectateurs de l'évolution de la situation dans le Territoire palestinien occupé. Il ajoute que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'Israël soit tenu responsable de ses actes illégaux et exhorte les États à exercer des pressions diplomatiques, économiques et politiques à cette fin.

22. Le Représentant de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée se déclare préoccupé par l'escalade sans précédent qui a entraîné la fermeture de la mosquée Al-Aqsa et empêché les fidèles d'exercer leurs droits religieux. Condamnant ces actes, il exprime son soutien à la création d'un État palestinien souverain et indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale à l'intérieur des frontières de 1967, et exhorte la communauté internationale à agir fermement face à cette escalade.

23. Rappelant que l'occupation israélienne du Territoire palestinien, qui dure déjà depuis 50 ans, demeure une source majeure d'instabilité largement exploitée par les groupes extrémistes dans la région, le Représentant de la Turquie déclare que la création d'un État palestinien souverain et indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale à l'intérieur des frontières de 1967 est l'unique moyen d'instaurer une paix

juste, globale et durable. Il ajoute que le manque d'équilibre diplomatique entre les deux parties ne peut être comblé que par la reconnaissance de l'État de Palestine par des pays autres que les 137 États qui l'ont déjà reconnu, insistant sur la nécessité d'éviter tout acte de provocation qui soit contraire aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité concernant le statut de Jérusalem.

24. Soulignant que les trois jours de fermeture du Haram el-Charif ayant suivi l'incident du 14 juillet 2017 ont franchi les limites de toute préoccupation raisonnable en matière de sécurité, il prie instamment Israël de s'acquitter de ses obligations en tant que Puissance occupante à Jérusalem-Est et d'assouplir les restrictions mises en place, notamment en ce qui concerne l'installation de détecteurs de métaux aux portes du Haram el-Charif. Mettant en valeur le soutien apporté par son pays à l'unité palestinienne et rappelant que ce dernier a récemment fait parvenir trois envois d'aide humanitaire dans la bande de Gaza, le Représentant affirme que la réconciliation palestinienne constitue un autre aspect essentiel de la question. La Turquie a également versé 500 000 dollars au Fonds d'urgence des Nations Unies pour aider la population à faire face à l'intensification de la crise de l'électricité à Gaza.

25. Le Représentant du Maroc insiste sur les relations privilégiées que son pays entretient avec la Palestine et son appui de longue date à un règlement qui préserverait le droit du peuple palestinien de créer un État indépendant et viable ayant Jérusalem-Est comme capitale. Il rappelle également que le Maroc abrite l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif qui relève du Comité d'Al-Qods de l'OCI et s'est engagée à aider les Palestiniens à défendre leurs terres. Celle-ci œuvre notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la population, ainsi que pour la sauvegarde du patrimoine religieux et civilisationnel. Faisant remarquer que le Maroc contribue pour plus de 80 % au budget de l'agence, il invite les autres États à accroître leurs contributions.

III. Séances plénières

A. Séance I

Vivre à Jérusalem-Est sous l'occupation

26. L'Ambassadeur d'Indonésie en Azerbaïdjan, Husnan Bey Fananie, préside la séance.

27. Le Président de l'Université Al-Quds de Jérusalem, Imad Abukishek, appelle l'attention sur les tentatives fébriles et persistantes faites par Israël pour effacer le caractère islamique et chrétien de Jérusalem, rappelant que ces actions se poursuivent sans répit malgré les condamnations répétées de la communauté internationale. Au contraire, Israël continue d'œuvrer à la judaïsation de Jérusalem, un effort qui a abouti au plan Jérusalem 2020, visant à réduire la part des habitants palestiniens de la ville à un maximum de 20 %. Il prévient que cette décision d'Israël anéantirait toute chance d'éviter une catastrophe politique, étant donné que l'instauration d'un statu quo irréversible rendrait impossible la solution des deux États.

28. Affirmant en outre qu'Israël remplace la population palestinienne de Jérusalem par des colons israéliens, soutenus par ce qu'il qualifie de machine de guerre qui assassine et incarcère au mépris des lois, de l'éthique et de la morale, il énonce les problèmes auxquels la population palestinienne de Jérusalem se heurte en matière d'éducation, de logement et de services sociaux, entre autres domaines. Les autorités israéliennes ont élargi les frontières de Jérusalem en Cisjordanie et construit un mur de séparation raciste destiné à isoler davantage la population palestinienne de la ville du reste du Territoire palestinien occupé. Rappelant que les implantations israéliennes ont plus que doublé de superficie depuis 1993, il signale que les lieux saints,

notamment le Haram el-Charif/mont du Temple, sont pris pour cible en vue de transformer davantage le caractère historique de la ville. Exhortant les États Membres à appuyer pleinement la cause du peuple palestinien, il souligne qu'il est grand temps de demander des comptes à Israël et de mettre fin à l'occupation.

29. Faisant remarquer qu'il est le seul Israélien présent à la réunion, le Directeur de Terrestrial Jerusalem, Daniel Seidemann, indique que les relations entre Israéliens et Palestiniens ont atteint leur point de rupture et fait part d'une réunion urgente qu'il a récemment tenue avec les chefs de mission de l'Union européenne à la suite de deux changements importants survenus sur le terrain : l'intensification des activités de colonisation israéliennes et la radicalisation croissante au Haram el-Charif/mont du Temple et alentour. Les Forces de défense israéliennes ont supprimé toutes les permissions pour les troupes et cinq bataillons sont en état d'alerte spéciale. La situation à Jérusalem risque de basculer à tout moment et n'a pas été aussi grave depuis l'été 2000. En effet, l'évolution de la situation sur le terrain au cours des 48 à 72 heures qui vont suivre serait déterminante. Concernant la question de savoir si l'installation de détecteurs de métaux à l'entrée du Haram el-Charif, à la suite de l'incident violent survenu le 14 juillet, constitue une violation du statu quo, sachant que de tels détecteurs de métaux sont installés à l'entrée du Mur occidental (Mur des lamentations), il souligne que le site a toujours été désigné comme lieu de culte exclusif des musulmans. Sous le mandat britannique, l'autorité rabbinique a interdit la prière juive sur le mont du Temple jusqu'à l'avènement du Messie, de sorte qu'il n'y a eu aucun conflit sur l'esplanade. Le statu quo actuel date de 1967, année au cours de laquelle Israël s'est emparé du site. Si l'accès aux visiteurs non musulmans est autorisé, de nombreux gouvernements israéliens ont longtemps interdit la prière juive sur le mont du Temple. Sauf dans des situations extrêmes, les questions de sécurité au Haram el-Charif doivent être traitées par le Waqf.

30. Les idées qui, à cette époque, étaient considérées comme radicales envahissent aujourd'hui le paysage politique, transformant l'espace palestinien musulman sûr qu'est le Haram el-Charif/mont du Temple en un lieu de tension et de danger. Mettant en garde contre une telle militarisation de la religion, Daniel Seidemann affirme que les parties refusent frénétiquement de s'accepter l'une l'autre et ignorent leurs revendications respectives sur la ville. S'il est généralement justifié d'utiliser des détecteurs de métaux pour empêcher l'infiltration d'objets dangereux dans des espaces publics, on ne peut nier que la présence et les actes de la police et des gardes-frontière israéliens aux portes de la mosquée Al-Aqsa sont perçus comme une menace et une source d'humiliation, puisque ceux-ci symbolisent l'occupation.

31. Cela fait si longtemps qu'Israël tient ce rôle de puissance occupante, qu'il n'est plus possible de faire la distinction entre la gestion des conflits et le statut permanent. La réaction du Gouvernement israélien face aux protestations palestiniennes rationnelles et non violentes sur le lieu saint aurai une grande importance à l'avenir. Si Israël décide de désamorcer les tensions, une crise pourrait encore être évitée. En attendant, la situation en est telle qu'elle est devenue incontrôlable et où les faits n'ont plus d'importance. Il faut d'urgence déterminer de nouveaux points d'équilibre, notamment en s'attaquant enfin à la question centrale de l'occupation.

32. La Coordonnatrice de projets de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le Territoire palestinien occupé, Hadeel Abdo, présente un projet conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'ONU-Femmes visant à mieux comprendre la question de l'accès des Palestiniennes à la justice à Jérusalem-Est occupée. Elle explique que le Gouvernement palestinien n'a ni juridiction ni accès à Jérusalem-Est, étant donné son occupation et son annexion par Israël. La législation israélienne prévoit la délivrance de cartes de résident permanent aux Palestiniens vivant dans la ville, mais celles-ci peuvent

leur être retirées à tout moment. En outre, la loi ne prévoit pas le droit au regroupement familial et le droit à la résidence permanente ne peut pas automatiquement être transmis aux enfants. Les Palestiniens qui n'ont pas été comptabilisés initialement dans la zone annexée se voient refuser le droit à un statut juridique à Jérusalem. Les années précédentes, Jérusalem-Est a connu une recrudescence de la violence, notamment des attaques perpétrées contre les Palestiniennes.

33. Le Women's Studies Centre de Jérusalem a donc mené une étude en s'appuyant sur une méthodologie féministe pour faire entendre la voix des femmes et des filles palestiniennes de Jérusalem-Est occupée, notamment au moyen d'entretiens et de la collecte de lettres, d'archives judiciaires et d'autres documents auprès de 240 femmes, 11 hommes et 269 enfants. Des travailleurs, des étudiants, des femmes divorcées et des organisations non gouvernementales ont participé à l'étude. Celle-ci a révélé, entre autres choses, que les femmes et les filles palestiniennes confrontées au système juridique israélien rencontrent des difficultés dans des domaines aussi simples que l'obtention d'un permis de conduire. Les Palestiniennes ayant survécu à des épisodes de violence domestique se heurtent à d'importants obstacles parce qu'elles craignent les visites de la police israélienne, dont elles sollicitent la protection. En réalité, les Palestiniennes victimes de mauvais traitements s'abstiennent souvent d'appeler la police, en particulier lorsqu'elles n'habitent pas légalement à Jérusalem ; en outre, les familles et autres systèmes d'appui connexes sont pour la plupart réticents à ce qu'une femme dénonce des violences domestiques à une autorité israélienne.

34. L'étude a également montré que les Palestiniennes qui n'ont pas de carte de résident permanent à Jérusalem se noient dans les méandres de la bureaucratie israélienne et, de ce fait, ont du mal à survivre et à subvenir aux besoins de leur famille. Le fait que leur statut dépende entièrement de celui de leur mari renforce le pouvoir patriarcal dans la sphère domestique.

35. En outre, l'étude a révélé que de nombreux obstacles entravent l'accès des femmes à la justice sur le marché du travail à Jérusalem-Est, notamment la multiplicité des systèmes juridiques, un marché du travail accessible mais discriminatoire, le faible niveau des salaires, des idéologies culturelles locales dissuadant les femmes d'exercer une activité rémunérée et le racisme généralisé contre les Palestiniens. Les femmes qui s'expriment sur le plan politique ou qui se tournent vers la justice risquent d'être licenciées ; de surcroît, leurs comptes sur les médias sociaux sont constamment surveillés par leurs employeurs israéliens. Enfin, il ressort des lettres de jeunes femmes et de filles que celles-ci mènent un combat quotidien contre une peur constante et des idées de mort, ainsi que contre la discrimination qui règne dans l'enseignement supérieur et dans la recherche d'emploi, entre autres choses.

B. Séance II

Une nouvelle approche pour Jérusalem-Est

36. L'Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies préside la séance.

37. S'exprimant au sujet de l'apport d'un soutien concret à l'économie palestinienne au moyen du tourisme et de projets d'infrastructure, le Président et Directeur général de la Holy Land Christian Ecumenical Foundation, Rateb Rabie, explique que la politique d'Israël à Jérusalem comporte trois phases : la régression du développement, l'intégration à Israël et l'embourgeoisement. Chacune d'entre elles a eu des répercussions négatives sur la population palestinienne de la ville. Le mur de séparation construit entre la Cisjordanie et Jérusalem a contribué, pendant la première phase, à marginaliser les Palestiniens de la ville et à faire perdre à Jérusalem sa valeur

touristique et culturelle centrale. La deuxième phase a visé à inclure toutes les sphères de la vie dans le système israélien ; ce processus que certains Palestiniens ont qualifié d'« israélisation » de Jérusalem-Est a eu des répercussions sur les programmes éducatifs palestiniens, les licences commerciales, le droit du travail et le marketing touristique de la ville.

38. La troisième phase, à savoir l'embourgeoisement, a consisté à déplacer et à limiter le nombre de Palestiniens, en particulier dans la vieille ville, et à encourager les colons à prendre leur place. Ainsi, le mur de séparation divise le territoire palestinien en deux, isolant Jérusalem-Est de la Cisjordanie, fragmentant la communauté palestinienne, dégradant sa qualité de vie et créant un vide politique entraînant parfois des violences. Plus de 80 % des habitants palestiniens de Jérusalem-Est vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre un nombre beaucoup plus faible de la population juive de la ville. Israël poursuit ses projets exclusifs à Jérusalem-Est. Ainsi, les lieux saints chrétiens et musulmans sont volontairement omis des cartes touristiques israéliennes de Jérusalem.

39. Ces facteurs entraînent un déclin constant du tourisme à Jérusalem-Est. Soulignant que le pèlerinage chrétien à Jérusalem est par nature saisonnier et que le marché du tourisme musulman est limité et ponctuel, l'Observateur fait remarquer que, bien que la plupart des lieux saints y soient situés, seuls 20 % des pèlerins visitant la ville séjournent à Jérusalem-Est. En raison principalement des difficultés rencontrées pour obtenir un permis de construire, les hôtels sont trop peu nombreux à Jérusalem-Est et comptent à peine 1 500 chambres au total. Les services touristiques sont en baisse, les boutiques de souvenirs ferment, la circulation des cars touristiques diminue et Jérusalem-Est ne dispose pas d'un office du tourisme permettant de régler ces problèmes.

40. À cet égard, l'Observateur appelle dit qu'il faut redoubler d'efforts pour développer le tourisme, notamment en préservant la culture, l'identité et le mode de vie des Palestiniens ; en renforçant les capacités de leurs entreprises et de leurs organisations ; en stimulant la capacité concurrentielle de Jérusalem-Est en introduisant de nouveaux produits touristiques visant à contrer le caractère saisonnier du tourisme dans la ville ; en encourageant les différents secteurs à travailler main dans la main ; en obtenant la participation de l'ensemble de la communauté à la planification ; en s'engageant auprès des femmes et des jeunes ; en organisant des festivals et des expositions ; en mettant en valeur Jérusalem-Est sur les cartes touristiques régionales et internationales ; en créant des réseaux avec différentes organisations et en ouvrant des centres touristiques palestiniens ; en nouant le dialogue avec les centres religieux de la ville ; en encourageant le tourisme religieux dans le monde entier et en promouvant le tourisme par l'intermédiaire des ministères compétents des pays amis et solidaires.

41. S'exprimant au sujet de la stratégie palestinienne pour Jérusalem-Est, le Chef de la Jerusalem Unit du Bureau du Président de l'État de Palestine, Motassem Taem, décrit une série de mesures imposées par les autorités israéliennes afin de « judaïser » la ville de Jérusalem et d'y renforcer la présence juive au détriment de la présence arabo-palestinienne. Parmi ces initiatives visant à changer l'identité, l'histoire, la géographie et la culture de la ville, on peut citer les actes menés récemment par Israël sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et dans d'autres lieux saints musulmans et chrétiens. Sa politique consiste notamment à établir une majorité juive en créant des colonies « exclusivement juives » et à limiter la population palestinienne soit en expulsant de force les Palestiniens de la ville, soit en entravant leur croissance et leur développement en tant que communauté. Elle s'appuie notamment sur une stratégie de ségrégation spatiale visant à réduire la visibilité de la présence palestinienne dans la ville.

42. M. Taem souligne que les incursions des « extrémistes israéliens » sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et l'établissement de colonies autour de Jérusalem constituent des violations majeures commises par le Gouvernement israélien et affirme que l'Union européenne a la responsabilité d'intervenir pour protéger le processus de paix et les droits fondamentaux du peuple palestinien. Les projets liés à la colonisation comprennent : des tunnels et des fouilles archéologiques ; la création de jardins talmudiques ou « parcs nationaux » utilisés par Israël pour contrôler les terres de la ville ; un projet de téléphérique qui ferait partie du système de transport discriminatoire de la ville, conçu pour desservir la population israélienne ; et la construction illégale d'un « mur d'annexion ».

43. Israël a imposé des restrictions à la construction palestinienne, démolie des maisons palestiniennes et retiré les cartes d'identité de résidents palestiniens de Jérusalem-Est. Dans ce contexte, la Jerusalem Unit s'emploie à aider les Palestiniens de la ville à continuer de lutter pour maintenir leur présence, tout en appuyant leur développement et leur prospérité. Il se félicite de l'action menée afin de mettre à jour le plan stratégique multisectoriel pour Jérusalem, couvrant la période 2017-2022, en vue de préparer Jérusalem à devenir la capitale de l'État de Palestine, ainsi que de la création d'un comité de projets composé d'experts locaux. Il demande à tous les donateurs de s'engager en faveur du plan stratégique, qui vise entre autres à maintenir, voire accroître, le nombre de Palestiniens à Jérusalem. Celui-ci porte sur le logement, un enseignement de qualité, l'aménagement urbain et l'aide juridictionnelle pour les habitants de Jérusalem. La Jerusalem Unit, qui accorde également une attention prioritaire à l'économie de la ville, a pris l'initiative de préparer une étude sur les investissements. Elle a contacté la Banque mondiale pour étudier la possibilité de faire appel à son Agence multilatérale de garantie des investissements, prépare une grande conférence sur les investissements à Jérusalem et octroie des prêts aux petites entreprises. Appelant l'attention sur les lacunes relevées par la Jerusalem Unit dans l'appui fourni à Jérusalem-Est, il indique que les futurs programmes doivent s'appuyer sur des indicateurs précis, être fondés sur les priorités nationales, inclure des mécanismes électroniques transparents de suivi et d'évaluation d'impact et prévoir un resserrement de la coordination entre les plans du Gouvernement palestinien et ceux des donateurs, ce qui permettrait d'établir des liens entre les plans pour Jérusalem et ceux pour la Cisjordanie. Il insiste sur la nécessité de renforcer les capacités des organisations de la société civile basées à Jérusalem et d'assurer le suivi des activités des organisations internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies, pour promouvoir l'application des résolutions concernant la ville, et propose d'octroyer au peuple palestinien le prix Nobel de la paix pour son engagement de longue date en faveur de la paix et pour sa persévérance. Il appelle également l'attention sur la fraude pratiquée par les colons israéliens sur le plan des actes de propriété, pour justifier la saisie de biens palestiniens.

44. Le Responsable des relations internationales et des relations avec les investisseurs de la Bank of Palestine, Kamel Husseini, décrit les efforts de développement et de progrès économiques déployés à Jérusalem-Est par les organismes intergouvernementaux, les donateurs, les partenariats public-privé et, de plus en plus, par les banques palestiniennes, qui sont à la recherche de nouvelles possibilités d'investissement. Le tourisme et les services offrent un potentiel important et demeurent le fer de lance de Jérusalem-Est, représentant 40 % et 25 %, respectivement, de l'économie de la ville. Les possibilités d'investissement dans ces domaines comprennent la rénovation d'hôtels familiaux, la construction de nouveaux hôtels et la transformation de bâtiments historiques, tels que des hôpitaux et des écoles, en hôtels quatre étoiles ou plus. À titre d'exemple, les investisseurs peuvent s'associer pour reconstruire la Maison d'Orient, qui abritait autrefois le siège de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et a été initialement construite pour

accueillir une maison d'hôte, en hôtel. Seuls 10 millions de dollars sur les 293 millions nécessaires pour le projet ont été obtenus.

45. M. Hussein présente d'autres possibilités d'investissement visant à répondre aux besoins de la ville, notamment la construction de 40 000 logements, de 120 écoles, de locaux commerciaux et de bureaux, ainsi que de salles de réunion et de congrès, et expose différents moyens d'investir dans le secteur privé, tels que de nouveaux mécanismes de financement hypothécaire ; des garanties de prêt, y compris pour les petites et moyennes entreprises ; la planification spatiale et économique ; la réadaptation et la formation de la main-d'œuvre ; la remise en état des infrastructures ; l'éducation et le renforcement des compétences ; et la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour appuyer l'économie du savoir à Jérusalem-Est, tout en exhortant la communauté internationale à soutenir ces possibilités d'investissement.

46. M. Hussein dit qu'il est important de modifier le discours sur Jérusalem-Est en soulignant que la ville n'est pas perdue, qu'elle est toujours palestinienne et arabe et propice aux investissements et que les obstacles peuvent être surmontés malgré la juridiction israélienne. À titre d'exemple, les banques palestiniennes sont parvenues à s'implanter à Jérusalem en établissant des succursales dans un no man's land hors du contrôle israélien et en réhabilitant un quartier autrefois infesté par la drogue. Les médias arabes et musulmans doivent modifier les propos qu'ils tiennent sur la ville en mettant l'accent sur les expériences des visiteurs, en présentant des exemples de réussite et en renforçant le message selon lequel la ville est multiculturelle, accueillante et renferme des talents multiples. Il présente un fonds de fonds pour l'investissement dans l'hôtellerie, ainsi qu'un projet de rénovation urbaine entrepris conjointement par la Banque islamique de développement, l'Union européenne, le PNUD et d'autres partenaires en vue de revitaliser deux rues commerciales de Jérusalem-Est, qui pourrait servir de modèle pour les activités futures. Constatant que les donateurs arabes sont parfois réticents à financer des projets à Gaza ou en Cisjordanie par peur de donner l'impression de soutenir une faction politique palestinienne particulière, il précise que tout le monde doit s'unir pour soutenir Jérusalem-Est.

47. La Chef du Groupe de la coordination sur le terrain dans le centre de la Cisjordanie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Isra Muzaffar, déclare que la stratégie de coordination de l'action des Nations Unies à Jérusalem-Est, adoptée en 2016, vise à mobiliser un soutien en faveur des groupes les plus vulnérables de la population palestinienne de la ville en coordonnant les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment dans les domaines du développement et de l'action humanitaire. Entre autres choses, l'équipe de pays a mené une série d'états des lieux, permettant de relever les lacunes à combler et les domaines qui peuvent être améliorés. Faisant observer que les problèmes propres à Jérusalem-Est sous occupation israélienne ont commencé 50 ans auparavant, bien avant les bouclages et la construction du mur de séparation, elle indique que l'équipe a recensé dix problèmes majeurs que connaît la population palestinienne de la ville, notamment le statut de résident, qui peut être révoqué par Israël, les restrictions à la libre circulation, un taux élevé de détention et les questions relatives aux droits de propriété, notamment le transfert, au titre de la loi sur les biens des absents, des biens des réfugiés palestiniens à une prétendue administration israélienne et, de là, à des associations de colons israéliens.

48. Parmi les autres défis majeurs figurent la confiscation de biens palestiniens, des restrictions en matière d'urbanisme qui réduisent constamment le nombre de terrains disponibles à la construction palestinienne et la démolition de maisons. Au total, 35 % des propriétés privées de Jérusalem-Est ont été expropriées au profit de colons israéliens. Ces derniers s'y sont vu attribuer quatre fois plus de terres que la

population palestinienne. En 2017, 99 structures palestiniennes ont été démolies et plus de 200 personnes ont été touchées. Même si le rythme des démolitions n'a pas attiré l'attention des médias internationaux, du fait de l'ampleur des déplacements dans d'autres pays, ce nombre ne fait que croître. Quelque 25 000 logements, abritant 100 000 personnes, soit un tiers de la population palestinienne de Jérusalem-Est, risquent d'être démolis.

49. Les colonies, établies sur trois cercles disséquant et isolant les communautés palestiniennes de Jérusalem-Est, représentent un problème majeur, de même que la construction de postes de contrôle et d'un mur de séparation conçu pour isoler la population palestinienne de la ville et transformer davantage la géopolitique sur le terrain. Un tiers des habitants palestiniens de Jérusalem-Est se sont retrouvés du côté cisjordanien du mur, ce qui les isole sensiblement du reste de la ville. Les répercussions économiques sur les villages palestiniens environnants, qui ont perdu des marchés dans la ville, ont été dévastatrices.

50. Les jeunes sont particulièrement touchés par l'absence de clubs de jeunes et le manque de possibilités d'emploi. Parmi les autres défis majeurs que connaissent les habitants palestiniens de Jérusalem-Est, on peut citer l'absence de financement des hôpitaux ; l'abus de substance ; le manque d'éducation, une pénurie de salles de classe et un taux d'abandon scolaire élevé ; un taux de détention élevé chez les enfants ; la nécessité d'une revitalisation économique et la fermeture des institutions palestiniennes. Sur cette toile de fond, la stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour Jérusalem-Est repose sur les principaux objectifs suivants : restaurer Jérusalem-Est en tant que centre de la vie commerciale, religieuse, politique et culturelle de la population palestinienne ; renforcer l'éducation et les services de santé et promouvoir le développement. Elle vise également à contribuer à reconnecter la ville au reste du Territoire palestinien occupé, tout en permettant aux Palestiniens de jouir de leurs droits et d'avoir accès aux services de base. Les domaines nécessitant une attention particulière sont la mobilisation, la protection des civils, les conséquences de la construction du mur de séparation, les questions relatives à la résidence et l'absence de représentation politique, le droit relatif aux absents et aux biens fonciers ainsi que les répercussions des activités des colons. L'équipe de pays des Nations Unies a 110 projets, d'un budget total de 108 millions de dollars, en cours à Jérusalem-Est. La majorité d'entre eux sont liés à la formation et au renforcement des capacités, tandis qu'un nombre plus restreint est consacré aux infrastructures. Si la plupart d'entre eux portent sur la jeunesse, la santé et l'éducation, relativement peu d'attention est accordée à la mobilisation, au droit de résidence et au mur de séparation. Il est également nécessaire de renforcer la communication d'informations fondées sur des données factuelles en ce qui concerne l'action humanitaire. L'équipe de pays a recommandé de concentrer les efforts sur la communauté particulièrement vulnérable de Jérusalem-Est, en renforçant la coordination avec l'Autorité palestinienne et l'OLP, les donateurs et les ONG et en assurant la liaison avec les autorités israéliennes. Au cours des deux ou trois années qui vont suivre, l'équipe de pays s'attachera à aider les Palestiniens de Jérusalem-Est à conserver leur identité palestinienne.

C. Séance III

Appui régional et international à Jérusalem-Est

51. Le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies préside la séance.

52. La chargée de cours à l'Université pédagogique d'État d'Azerbaïdjan, Ramina Mammad gizi Huseynli, rappelle qu'après le départ des troupes britanniques,

Jérusalem a été placée sous la juridiction de l'ONU. En vertu de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, elle s'est vu attribuer, conformément au plan de partage de la Palestine, un statut démilitarisé unique au Conseil de tutelle de l'ONU pour une période de 10 ans. Israël et la Jordanie se sont cependant divisé la ville à la suite du conflit armé qui a éclaté. En 1950, Israël a déclaré Jérusalem capitale de son État et commencé à y établir des institutions publiques. La guerre de six Jours de 1967 a abouti à l'occupation par Israël de la partie orientale de Jérusalem, où se trouve la mosquée Al-Aqsa. Malgré les résolutions des organes de l'ONU condamnant ces actes, Israël continue d'imposer des mesures visant à modifier le caractère et le statut juridique de Jérusalem, notamment en construisant des colonies illégales dans les territoires occupés en 1967.

53. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont déclaré à plusieurs reprises que des mesures telles que l'annexion de Jérusalem-Est et la déclaration faisant de celle-ci une partie intégrante de la capitale unifiée d'Israël sont contraires au droit international, notamment à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et aux résolutions des organes de l'ONU, et donc nulles et non avenues. Dans les années 1980, la question de Jérusalem a commencé à être évoquée dans un contexte plus large comme exemple de territoire annexé par l'emploi de la force. Le Conseil de sécurité a créé une commission sur les colonies de peuplement, qui n'a cependant pas donné de résultats significatifs. Il a également demandé aux autres nations de retirer leurs missions diplomatiques de Jérusalem. En 1981, la ville a été inscrite sur la liste des sites culturels extrêmement importants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En outre, cette dernière a adopté en 2007 une résolution réaffirmant la nécessité de préserver Jérusalem en tant que site officiel du patrimoine mondial.

54. Le Directeur général du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, Musa Kulaklikaya, évoque le soutien apporté par l'OCI à la population palestinienne de Jérusalem-Est et souligne qu'un certain nombre d'obstacles portent atteinte aux habitants palestiniens de Jérusalem, principalement l'expansion des colonies illégales israéliennes et les politiques de judaïsation imposées sur la ville. Habitants mais non citoyens d'Israël, les Palestiniens vivant à Jérusalem ne disposent pas des mêmes droits et du même accès aux services que les Israéliens. Dans le même temps, Israël a isolé Jérusalem-Est de son intégration naturelle à l'économie palestinienne en Cisjordanie, à Gaza et dans les pays arabes voisins, tout en veillant à ce qu'elle ne se développe pas au même rythme que la partie israélienne de la ville et cherché à compromettre la viabilité de Jérusalem en chassant ses habitants palestiniens et en les remplaçant par des colons israéliens. Il indique que malgré l'action de paix et les résolutions des organes de l'ONU, les mesures économiques, juridiques et politiques prises contre les Palestiniens restent en place, évoquant en outre l'absence de pression internationale visant à contraindre Israël à modifier ses politiques. Il serait particulièrement bénéfique d'établir des programmes de renforcement des capacités et des ateliers de formation permettant aux juristes palestiniens de Jérusalem-Est de contester les mesures israéliennes. L'action menée par Israël pour isoler Jérusalem de l'administration palestinienne entrave de plus en plus le rôle joué par la société civile dans le soutien à la population de la ville. Dans un tel contexte, il est important que les États membres de l'OCI formulent et adoptent une position commune sur la Palestine et la question de Jérusalem.

55. Tout en présentant des activités du Centre, il affirme qu'une attention particulière est accordée au secteur du tourisme dans le plan stratégique de l'OCI pour le développement de Jérusalem ; le tourisme représente 22 % de l'ensemble des projets et est particulièrement important car les autres secteurs, notamment l'industrie et l'agriculture, disposent d'une faible marge de manœuvre pour contribuer au

développement économique de la ville. En 2015, Jérusalem a été choisie comme capitale du tourisme de l'OCI et, en novembre de la même année, un atelier international consacré à l'étude du potentiel touristique de la ville a été organisé en partenariat avec le Ministère du tourisme et des antiquités de l'État de Palestine à Istanbul (Turquie).

56. Le Directeur général souligne que la Palestine est riche en ressources naturelles et humaines et comprend une vaste population de jeunes. Un grand nombre de ces jeunes (près de 39 % en 2016) restent cependant au chômage. Ces chiffres montrent que les initiatives visant à lutter contre le chômage des jeunes doivent être davantage axées sur les résultats. Il demande aux parties prenantes, notamment au Gouvernement, à la société civile et au secteur privé, d'unir leurs forces pour remédier à l'inadéquation des qualifications et aux écarts de compétences entre les femmes et les hommes. Il précise que l'agriculture, les technologies de l'information et l'entrepreneuriat numérique, le tourisme, la construction et l'énergie sont des secteurs susceptibles de stimuler la croissance et de créer des emplois pour la jeunesse palestinienne. Le projet pilote SEED-Palestine de l'OCI vise à autonomiser les jeunes en leur offrant des formations professionnelles, en élargissant les possibilités d'emploi pour les jeunes marginalisés et en contribuant au développement des entreprises déjà installées ou nouvellement créées. Ce projet doit être mis en œuvre par le PNUD dans le cadre du Programme de démarginalisation économique des familles défavorisées à l'intention des Palestiniens.

57. Parmi les exemples d'innovation et d'entreprenariat, on pouvait citer les « Gaza Start-up Weekends », qui ont débuté en 2011 et ont permis de réunir des concepteurs de pages Web, des développeurs, des entrepreneurs et d'autres experts, et Gaza Sky Geeks, une start-up axée sur les technologies, soutenue par Mercury Corps grâce à une subvention de Google.

58. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, Stanley Michael Lynk, s'exprimant par vidéoconférence sur la mobilisation du droit international et des résolutions des organes de l'ONU, déclare que le premier critère d'approbation de tout projet de règlement de la question palestinienne doit être de savoir s'il répondait aux normes d'équité, d'égalité et de justice prescrites par le droit international. Ce droit incarne avant toute chose la promesse que les États se sont faite les uns aux autres de maintenir la paix et d'exercer la justice. À ce titre, il est strictement interdit de recourir à la guerre ou à la force pour annexer un territoire. Le territoire palestinien saisi par Israël en 1967 est presque universellement considéré par la communauté internationale comme occupé et l'implantation de colons civils, également interdite par le droit international, est largement reconnue comme ayant pour objet de déplacer les populations autochtones protégées de ce territoire, ce qui constitue supposément un crime de guerre.

59. L'autodétermination est peut-être le droit collectif le plus fondamental du droit international et l'ONU affirme depuis longtemps que le peuple palestinien a le droit de l'exercer. Passant en revue un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité adoptées dans les décennies qui ont suivi la guerre de 1967, il fait remarquer que toutes déclarent nulles et non avenues les pratiques menées par Israël dans les territoires occupés et demande qu'un terme soit mis à l'occupation.

60. Le Rapporteur spécial ajoute que tout règlement définitif doit garantir les droits de tous ceux qui ont élu domicile à Jérusalem et leur conférer l'égalité d'accès aux lieux saints de la ville. Les interdits auxquels Israël, en tant que Puissance occupante, est soumis à l'égard de Jérusalem sont clairement énoncés en droit international. Si les principes de justice, d'équité et d'égalité sont au cœur dudit droit, celui-ci ne

prévoit pas de solution particulière à la question de Jérusalem et reste suffisamment souple pour englober un accord relatif à son statut prévoyant une ville redévisée, une ville partagée, une ville unifiée ou un autre modèle. Il fait remarquer que, dans son avis consultatif de 2004 concernant le mur de séparation israélien, la CIJ a conclu que d'autres États avaient des obligations juridiques découlant des violations israéliennes du droit international dans les Territoires palestiniens occupés.

61. Le Rapporteur spécial avance ensuite trois idées. Premièrement, l'ONU pourrait commanditer des études juridiques visant à amener Israël à respecter ses résolutions sur Jérusalem. Celles-ci doivent comprendre une évaluation juridique des engagements pris par les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève ; une analyse juridique et sociale du statut de Jérusalem en tant que ville sainte pour trois religions du monde et de la manière dont il peut être préservé pendant la durée de l'occupation et dans les conditions futures d'un règlement juste de la question de Palestine ; une étude juridique sur le statut et la qualité de membre d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui défie constamment les directives du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale ; et une étude juridique des différentes formes que pourrait prendre le futur statut politique de Jérusalem, précisant quelles formes seraient largement conformes au droit international et lesquelles ne le seraient pas.

62. Deuxièmement, l'Assemblée générale pourrait demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice quant à la légitimité de l'occupation. Dans le cas où il serait établi que la Puissance occupante a violé tous les principes fondamentaux du droit de l'occupation, ou la plupart d'entre eux, à savoir l'interdiction d'annexer un territoire, l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur de la population sous occupation, le caractère temporaire et la nature à court terme de l'occupation, le respect de toutes les principales obligations juridiques découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et la bonne foi, y compris le respect des résolutions des organes des Nations Unies, la communauté internationale serait tenue de déterminer si l'occupation a franchi les limites de l'illégalité et, le cas échéant, de prendre toute mesure raisonnable pour y mettre fin et d'aider la population à exercer son droit à l'autodétermination ou à restaurer son statut politique antérieur.

63. Troisièmement, l'Assemblée générale devrait envisager la réalisation d'une étude juridique visant à revoir ses pouvoirs d'après la résolution intitulée « L'union pour le maintien de la paix » de manière à aider la communauté internationale à mettre un terme à l'occupation. Envisager le recours à de tels pouvoirs est justifié dans les circonstances, compte tenu de la responsabilité permanente qui incombe à l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis de la question de Palestine, de la durée pendant laquelle le conflit est resté en suspens, du caractère central de la question dans la politique et la diplomatie internationales, de la clarté des orientations émanant du droit international quant à la façon de résoudre le conflit et de la résistance de la Puissance occupante à respecter le droit international, à mettre un terme à l'occupation et à rechercher un règlement juste.

IV. Séance de clôture

64. Alors qu'il préside la séance de clôture, le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et Chef de la délégation du Comité à la Conférence donne lecture d'un communiqué sur la fermeture de la mosquée Al-Aqsa publié par les organisateurs de la Conférence, à savoir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et l'OCI (voir annexe I).

65. Dans son discours de clôture au nom du pays hôte, l'Ambassadeur itinérant au Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, M. Abdullayev indique que les

divers exposés, rapports et autres déclarations présentés les deux jours précédents dans le cadre de la Conférence ont permis d'apporter un éclairage sur la situation actuelle à Jérusalem. Bien que de nombreuses résolutions des organes des Nations Unies aient été adoptées concernant la situation, aucune n'a été appliquée. L'Azerbaïdjan appuie vigoureusement le peuple palestinien et, par conséquent, la recherche d'un règlement fondé sur le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

66. L'Azerbaïdjan est conscient que des résolutions de l'ONU ont été adoptées concernant diverses situations de pays et que, dans certains cas, elles ont été appliquées en quelques jours, tandis que dans d'autres, elles sont restées lettre morte. L'Azerbaïdjan se heurte aux mêmes problèmes car, depuis plus de 24 ans, les résolutions du Conseil de sécurité relatives au retrait des forces arméniennes et à la fin de l'agression de l'État voisin n'ont pas non plus été appliquées. Il déplore l'absence de mécanisme pour leur mise en œuvre et l'attitude passive de certaines superpuissances ne souhaitant pas exercer la pression politique nécessaire pour résoudre ces conflits internationaux. Il exprime l'espoir que la Conférence contribuera à ouvrir la voie à un règlement de la question de Jérusalem et souligne que la ville appartient non seulement au peuple palestinien, mais également à l'ensemble du monde arabe et islamique, qui la considère comme un lieu saint.

67. La Chef du Groupe de la coordination sur le terrain dans le centre de la Cisjordanie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Isra Muzaffar, fait le point de la situation sur le terrain, indiquant qu'au moins un Palestinien a été tué et au moins 193 autres ont été blessés au cours de la journée. La situation est tendue et les portes menant à l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa sont fermées, à l'exception de trois d'entre elles qui ont été équipées de détecteurs de métaux. Il a également été signalé qu'un hôpital de Jérusalem-Est a fait l'objet d'une descente et que le Gouvernement israélien envisage d'envoyer des troupes dans cette partie de la ville.

68. Tout en pleurant les victimes palestiniennes des affrontements de Jérusalem, l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies dit que le destin des Palestiniens est de continuer à porter le flambeau et à en payer le prix en luttant pour les droits de leur peuple. Se disant fier que le peuple palestinien défende la Palestine, la mosquée Al-Aqsa et Jérusalem, il indique que les événements de la journée marquent un nouveau chapitre dans la lutte insensée que l'occupation militaire israélienne impose aux Palestiniens. Ces derniers méritent de vivre libres et dignes dans leur propre État et d'avoir le droit de prier librement et en toute quiétude dans la mosquée Al-Aqsa, sans devoir passer par des détecteurs de métaux et faire face à la présence des unités militaires de répression israéliennes. Les Palestiniens sont déterminés à continuer de défendre la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif.

69. Le peuple palestinien est tout aussi résolu à poursuivre sa lutte pacifique pour ses droits. Comparant la cause palestinienne à celles des peuples anciennement colonisés d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'autres régions du monde, qui sont parvenus à se libérer, il ajoute, en référence au communiqué relatif à la fermeture de la mosquée Al-Aqsa (voir annexe I), que la Conférence a permis, bien que modestement, de montrer aux Palestiniens, depuis Bakou, qu'ils ne sont pas seuls.

Annexe I

Communiqué relatif à la fermeture de la mosquée Al-Aqsa

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de l'Organisation de la coopération islamique :

Nous, organisateurs de la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, condamnons fermement la fermeture par Israël de la mosquée Al-Aqsa et l'interdiction de la prière du vendredi. Ces mesures et toutes les autres restrictions imposées par Israël, Puissance occupante, en violation du statu quo historique et du droit international, constituent à la fois une agression flagrante contre ceux qui souhaitent se rendre dans ces lieux saints de Jérusalem et une atteinte aux droits du peuple palestinien, y compris le droit de pratiquer son culte sur ces sites.

Les provocations, les atteintes et les attaques perpétrées contre les fidèles palestiniens exacerbent les sensibilités et les tensions religieuses ; elles doivent cesser immédiatement si l'on veut éviter une dangereuse escalade de la situation sur le terrain. Nous prions la communauté internationale de réaffirmer d'urgence le respect du statu quo historique et de contraindre Israël, Puissance occupante, à lever toutes les mesures qui violent ce statu quo, y compris l'installation de détecteurs de métaux, et à honorer ses obligations au regard du droit international. Nous demandons à toutes les parties concernées d'œuvrer à l'apaisement de la situation et d'éviter toute mesure susceptible d'accroître les tensions.

Nous réaffirmons la condamnation internationale de longue date, énoncée dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et soulignons que seule la fin de l'occupation israélienne permettrait d'établir une paix juste et durable.

Annexe II

Résumé du Président

1. La Conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisée sous l'égide du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avec l'appui de l'OCI, s'est tenue à Bakou les 20 et 21 juillet 2017. Celle-ci a pour thème « Jérusalem et la communauté internationale : octroi d'un appui politique et économique ».

2. L'objectif de la Conférence est double : a) fournir des informations actualisées sur la situation dans la ville, en particulier au regard de sa dégradation constante depuis les faits survenus sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, et b) présenter des idées et des suggestions quant à la manière dont la communauté internationale, et au premier chef les États membres de l'OCI, peut apporter un appui concret à la population palestinienne de Jérusalem, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation aux fins du renforcement de la résilience, notamment chez les jeunes, et sur la reprise économique et le développement, en particulier du secteur du tourisme.

3. La Conférence a réuni des experts internationaux, notamment de Palestine et d'Israël, des représentants de la communauté diplomatique et des membres du public.

4. Lors de la séance d'ouverture, l'Ambassadeur itinérant au Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Shahin Abdullayev, représentant le pays hôte, a décrit la question de Jérusalem comme l'un des aspects les plus importants, quoique complexe, du conflit israélo-palestinien, et a souligné que son règlement devrait être au centre des efforts internationaux si l'on voulait établir une paix juste et durable dans la région. À cet égard, il a préconisé que Jérusalem-Est devienne officiellement la capitale de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967.

5. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, qui a assisté à la Conférence en sa qualité de représentant du Secrétaire général, a déclaré que, s'il était grand temps de créer les conditions d'un retour à des négociations directes afin de régler toutes les questions relatives au statut final, y compris celle de Jérusalem, les partenaires internationaux devaient contribuer à relever les défis socioéconomiques auxquels se heurtaient les habitants du Territoire palestinien occupé, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui consacrait la promesse de ne laisser personne de côté.

6. Le Président de la Conférence, Rafael Darío Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela), a fait une déclaration au nom du Président du Comité, Fodé Seck (Sénégal), dans laquelle il a demandé à la communauté internationale de ne plus laisser la question aux mains des extrémistes et de transformer ce sujet de confrontation en sujet de coopération, l'un des moyens d'atteindre cet objectif étant de fournir un appui concret aux Palestiniens de Jérusalem-Est. S'exprimant à titre national, il a appelé l'attention sur la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et exhorté les participants à condamner une nouvelle fois les politiques menées par Israël à Jérusalem-Est.

7. Le Sous-Secrétaire général aux affaires de la Palestine de l'OCI, Samir Bakr, s'est dit préoccupé par l'escalade du conflit récemment provoquée par Israël à Jérusalem, soulignant que celle-ci ne ferait qu'exacerber la situation et lui donner une dimension religieuse entraînant des répercussions dangereuses. Rappelant que la Puissance occupante poursuivait ses efforts pour isoler la population palestinienne de Jérusalem et effacer le caractère islamique de la ville, il a exhorté la communauté internationale à demander des comptes à Israël.

8. L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'en raison des activités menées récemment par Israël, Jérusalem traversait une période particulièrement dangereuse, qui comportait le risque de voir des extrémistes transformer le conflit en affrontement religieux. Il a proposé de clôturer la Conférence avec la publication d'un communiqué condamnant la fermeture des lieux saints et appelant Israël à garantir le maintien du statu quo historique.

9. Après la séance d'ouverture, des représentants d'États Membres et d'organisations, parmi lesquels les Représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, du Maroc, de la Turquie et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, ont donné lecture de déclarations officielles.

10. Lors de la première séance plénière, consacrée au thème « Vivre à Jérusalem-Est sous l'occupation », les intervenants ont averti que les tensions entre Israéliens et Palestiniens à Jérusalem avaient atteint leur point de rupture. La poursuite de l'entreprise de colonisation d'Israël à Jérusalem-Est s'accompagnait de pratiques discriminatoires à l'égard de la population palestinienne, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement et des services sociaux. Un expert israélien a souligné que des éléments extrémistes issus des deux camps cherchent à militariser la religion au Haram el-Charif/mont du Temple, en particulier du côté israélien. Le seul véritable moyen de régler la question de Jérusalem était de mettre un terme à l'occupation et de prononcer le divorce des deux communautés, en s'assurant que chacune respectait l'attachement de l'autre à sa terre et à ses lieux saints respectifs, tout en préservant ces derniers à des fins religieuses. Pour illustrer la situation qui régnait à Jérusalem-Est, le groupe d'experts a souligné la discrimination institutionnalisée qu'exerçaient les autorités israéliennes à l'égard des Palestiniennes, laquelle conduisait à une plus grande vulnérabilité de ces femmes à la maison, sur les lieux de travail et dans les espaces publics. Au cours du débat, les participants ont demandé à la communauté internationale d'exercer des pressions sur Israël pour qu'il prenne des mesures visant à désamorcer la situation actuelle et de contribuer à accroître les possibilités pour les Palestiniens qui souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger. L'OCI ayant participé à l'organisation de la Conférence, les participants ont demandé qu'il soit fait preuve d'une grande solidarité islamique avec les Palestiniens de Jérusalem-Est.

11. Au cours de la deuxième séance plénière, les participants ont continué à examiner les incidences particulières de l'occupation israélienne sur l'économie, le développement et la vie sociale de la ville, ainsi que les possibilités de soutien pour les donateurs et les investisseurs. La politique d'Israël à Jérusalem-Est a été décrite en trois phases : la régression du développement, l'intégration et l'embourgeoisement. Il en résultait notamment que plus de 80 % de la population palestinienne de la ville vivait en dessous du seuil de pauvreté. Bien que l'ensemble des lieux saints chrétiens soient situés à Jérusalem-Est, seuls 20 % des pèlerins chrétiens y séjournaient. Des appels ont été lancés en faveur de l'organisation d'une conférence visant à mobiliser des investissements pour renforcer les infrastructures palestiniennes face à la « judaïsation » de Jérusalem-Est et éviter que ce lieu multiculturel où toutes les religions sont traitées de manière égale ne soit transformé en un lieu homogénéisé, où un seul récit national régnait en maître. Les intervenants ont mis en évidence les possibilités de soutien et d'investissement extérieurs et ont donné des exemples concrets. Dans ce contexte, il a été demandé aux médias de donner une image plus pondérée de la situation, en mettant l'accent non seulement sur la situation politique désastreuse, mais également sur les possibilités qui existaient pour le peuple palestinien et ses appuis extérieurs. Si les donateurs arabes étaient réticents à financer des projets à Gaza ou en Cisjordanie par peur de donner l'impression de soutenir une faction politique palestinienne particulière, il convenait de rappeler que tout le monde

pouvait soutenir Jérusalem-Est. La stratégie de coordination de l'action récemment adoptée par les Nations Unies à Jérusalem-Est était axée sur des interventions « douces » visant à rétablir Jérusalem-Est en tant que centre de la vie commerciale, religieuse et culturelle de la population palestinienne et à reconnecter la ville au reste du Territoire palestinien occupé, tout en permettant à la population de réaliser ses droits et d'avoir accès aux services de base. Les participants ont instantanément demandé qu'un appui solide soit accordé au secteur éducatif palestinien de Jérusalem-Est en vue de jeter les bases d'un avenir meilleur et ont exhorté les autorités religieuses extérieures à ne pas dissuader les pèlerins chrétiens et musulmans de visiter la ville pendant qu'elle était encore sous occupation, puisque de telles interdictions nuisaient avant tout aux entreprises palestiniennes.

12. 2. À la dernière séance plénière, les intervenants ont examiné plus avant la question de l'apport d'un soutien extérieur à la population palestinienne de Jérusalem-Est. Les États membres de l'OCI étaient en train de mettre en œuvre leur Plan stratégique pour le développement de Jérusalem, lequel comprenait des programmes de renforcement des capacités destinés aux Palestiniens de Jérusalem-Est axés sur des secteurs particuliers, tels que le tourisme et l'autonomisation des jeunes. Le peuple palestinien et ses alliés pouvaient également faire usage du droit international pour faire progresser le règlement de la question de Palestine, notamment en ce qui concerne Jérusalem, en demandant un avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur la licéité dans le temps de l'occupation. Si celle-ci venait à établir que l'occupation était devenue illégale, cela aurait une forte incidence sur la scène politique. Les participants ont souligné la lassitude croissante du peuple palestinien et de ses appuis face à l'incapacité apparente de la communauté internationale à appliquer les résolutions de l'ONU et à faire respecter le droit international en ce qui concerne la question de Palestine et la poursuite de l'occupation israélienne.

13. La séance de clôture a été marquée par des déclarations des représentants du pays hôte et de l'État de Palestine. M. Abdullayev a comparé la situation prévalant en Palestine au différend qui opposait l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans le Haut-Karabakh. L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a réaffirmé que son gouvernement était résolu à trouver une solution au conflit israélo-palestinien. La Conférence s'est achevée avec la publication d'un communiqué au nom des organisateurs, à savoir le Comité et l'OCI, condamnant fermement la fermeture de la mosquée Al-Aqsa et appelant la communauté internationale à réaffirmer le respect du statu quo historique et à exiger d'Israël qu'il annule toutes les mesures y portant atteinte. Les organisateurs ont ensuite réitéré la condamnation internationale de longue date, énoncée dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et souligné que seule la fin de l'occupation israélienne permettrait d'établir une paix juste et durable.

Annexe III

Liste des participants

Intervenants

M ^{me} Hadeel Abdo	Coordinatrice de projets pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Territoire palestinien occupé
M. Imad Abukishek	Président Université Al-Quds Jérusalem
M ^{me} Ramina Mammad gizi Huseynli	Chargée de cours Université pédagogique d'État d'Azerbaïdjan Bakou
M. Kamel Husseini	Responsable des relations internationales et des relations avec les investisseurs Bank of Palestine Ramallah
M. Musa Kulaklikaya	Directeur général Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques Ankara
M. Stanley Michael Lynk	Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Canada
M ^{me} Isra Muzaffar	Chef du Groupe de la coordination sur le terrain dans le centre de la Cisjordanie Bureau de la coordination des affaires humanitaires Ramallah
M. Rateb Rabie	Président et Directeur général Holy Land Christian Ecumenical Foundation Washington, D.C., États-Unis d'Amérique
M. Daniel Seidemann	Avocat Fondateur de Terrestrial Jerusalem Tel-Aviv
M. Motasem Taem	Chef de la Jerusalem Unit Bureau du Président de l'État de Palestine Ramallah
Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	
S. E. M. Rafael Darío Ramírez Carreño	Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

S. E. M. Riyad Mansour

Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentant du Secrétaire général

M. Miroslav Jenča

Sous-Secrétaire général aux affaires politiques

Gouvernements

Afghanistan

M. Afzal Ahmadi, Conseiller
Ambassade à Bakou

Allemagne

M^{me} Theresa Schönfeld, Chef de mission adjointe
M^{me} Anke Schönlau, stagiaire
Ambassade à Bakou

Arabie saoudite

S. E. M. Mesaad Ibrahim Al-Sulaim, Ambassadeur
M. Abdulaziz Hashim, Chef de mission adjoint
M^{me} Asgarova Malak, interprète
Ambassade à Bakou

Azerbaïdjan

S. E. M. Shahin Abdullayev, Ambassadeur itinérant
M. Nazim Huseynov, Chef du Département de la région
du Moyen-Orient et de l'Afrique
M. Qaya Mammadov, Chef du Département de la sécurité
internationale
M. Oqtay Gurbanov, Chef adjoint du Département de la
région du Moyen-Orient et de l'Afrique
M. Ashraf Shikhaliyev, Directeur, Azerbaijan
International Development Agency (AIDA)
M. Etibar Karimov, Directeur de programme, AIDA
Ministère des affaires étrangèresM. Arastu Habibbayli, Chef adjoint de la Division de la
politique étrangère de l'Administration du Président
M^{me} Turkan Vusat, Conseillère principale
M^{me} Zhala Musazade, Conseillère
Ministère de l'économie

Bélarus

M. Dmitry Gorbatchev, Chargé d'affaires
M. Andrey Adamushko, Premier Secrétaire
M^{me} Elvira Imanova, Chargée des affaires
administratives
Ambassade à Bakou

Belgique

S. E. M. Bert Schoofs, Ambassadeur
Ambassade à Bakou

Brésil

S. E. M. Santiago Luis Bento Fernández Alcázar,
Ambassadeur
Ambassade à Bakou

Chine

M. Li Jinsong, Conseiller
Ambassade à Bakou

Colombie

M^{me} Marta Inés Galindo Peña, Chargée d'affaires
Ambassade à Bakou

Croatie	M ^{me} Aytan Pashazade, Assistante du Chargé d'affaires par intérim Ambassade à Bakou
Égypte	M. Ahmed Mohamed Rashad Elgamal, Attaché administratif et financier M. Ahmed sami Elaydy, Chef du Centre égyptien de la culture et de l'éducation M. Mafeddin Hummetov, employé Ambassade à Bakou
Émirats arabes unis	S. E M. Mohamed Ahmed Al-Qubaisi, Ambassadeur M ^{me} Mirvari Agakishiyeva, Maître de recherche en économie Ambassade à Bakou
Fédération de Russie	S. E. M. Vladimir Dorokhin, Ambassadeur Ambassade à Bakou
France	M ^{me} Fabienne Drout-Lozinski, Chef de mission adjointe M ^{me} Constance Seignovert, Spécialiste des questions politiques Ambassade à Bakou
Grèce	S. E. M. Dimitrios Tsoungas, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Hongrie	M. Imre Laszloczki, Ambassadeur M. Laszlo Makk, Chef de mission adjoint Ambassade à Bakou
Indonésie	S. E. M. Husnan Bey Fananie, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Iran (République islamique d')	M. Achnasul Habib, Ministre conseiller Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies New York
Iraq	M. Seyed Mohammad Javad Arabi, diplomate Ambassade à Bakou
Italie	M. Abdulhakeem Al-Yass, Conseiller Ambassade à Bakou
Jordanie	M. Umberto Boeri, Premier Secrétaire Ambassade à Bakou
Koweït	S. E. M. Nassar Habashneh, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Lituanie	S. E. M. Saud Abdulaziz Al-Shamlan Al-Roomi, Ambassadeur M. Mushfig Mammadov, interprète Ambassade à Bakou
Malaisie	S. E. M. Valdas Lastauskas, Ambassadeur Ambassade à Bakou
	S. E. M. Roslan Abdul Rahman, Ambassadeur M ^{me} Azri Hazwani Abdul Aziz, Deuxième Secrétaire Ambassade à Bakou

Maroc	S. E. M. Mohamed Adil Embarch, Ambassadeur M. Anis Zaidi, Premier Secrétaire Ambassade à Bakou
Mexique	S. E. M. Juan Rodrigo Labardini Flores, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Moldova	S. E. M. Gheorghe Leuca, Ambassadeur M ^{me} Zoreana Mutac, Deuxième Secrétaire Ambassade à Bakou
Norvège	M. Aleksander Polovinkin, stagiaire Ambassade à Bakou
Oman	M. Nasser Said Abdullah Al-Manwari, Adjoint de l'Ambassadeur Ambassade à Bakou
Ouzbékistan	M. Jakhongir Aminov, Conseiller M. Sunnatillo Tilloev, Troisième Secrétaire Ambassade à Bakou
Pakistan	S. E. M. Saeed Khan Mohmand, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Pologne	M ^{me} Anna Witak, Troisième Secrétaire M. Mateusz Matosek, stagiaire Ambassade à Bakou
Qatar	S. E. M. Yousef bin Hassan Al-Saai, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Roumanie	S. E. M. Dan Iancu, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Serbie	S. E. M. Nebojsha Rodich, Ambassadeur Ambassade à Bakou
Soudan	S. E. M. Mohamed Elias Mohamed Al-Haq, Ambassadeur M. Mohamed Elbala Osman Mohamed, Chef de mission adjoint Ambassade à Bakou
Ukraine	S. E. M. Olexandr Mischenko, Ambassadeur M. Stanislav Koval, Secrétaire/Coordonnateur Ambassade à Bakou
Venezuela (République bolivarienne du)	M ^{me} Martha Gabriela Finol de Olivero, Deuxième Secrétaire Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies New York

États non membres auxquels a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente d'observation au Siège de l'ONU

État de Palestine	S. E. M. Riyad Mansour Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies New York
	S. E. M. Nasser Abdul Kareem A. Raheem, Ambassadeur M. Walid Tayim, Chef de mission adjoint Ambassade à Bakou
	M ^{me} Areej Daibas, Coordonnatrice du Plan stratégique multisectoriel pour Jérusalem Bureau du Président de l'État de Palestine
Saint-Siège	Mgr Mihăiță Blaj, Chargé d'affaires par intérim de la Nonciature apostolique en Azerbaïdjan

Organisations intergouvernementales

Assemblée parlementaire de la Méditerranée	S. E. M. Bilal Qasem, Vice-Président Malte
Organisation de la coopération islamique	S. E. M. Samir Bakr, Sous-Secrétaire général aux affaires de la Palestine

Autres entités auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant un bureau permanent au Siège de l'ONU

Comité international de la Croix-Rouge M^{me} Elena Ajmone Sessera, Chef de délégation à Bakou

Entités, agences et organismes des Nations Unies

Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies	M. Ramesh Singh, Conseiller pour les questions de sécurité régionale M. Fuad Jafarov, Adjoint à la sécurité sur le terrain
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	M. Edward Carwardine, Coordonnateur résident par intérim Bakou
Organisation mondiale de la Santé	M. Kamran Garakhanov, Chef du Bureau de pays
Programme des Nations Unies pour le développement	M ^{me} Yegana Gulyieva, Auxiliaire de direction du Coordonnateur résident

Organisations de la société civile

Azerbaijan Youth Diplomats' Development Public Union	M. Azad Abiyev, Directeur exécutif
Baku Volunteer Centre	M. Elsever Shiraliyev, Directeur exécutif

Conseil consultatif de la jeunesse des Nations Unies	M ^{me} Guljannat Huseynli, Présidente M. Farid Muradov, membre
Eurasia Press Fund, Bakou	M ^{me} Anastasia Lavrina, Assistante du Président
Oikos	M ^{me} Turana Alieva, membre du Conseil d'administration
Parti du nouvel Azerbaïdjan	M ^{me} Hulya Mammadli, Conseillère, Département des relations internationales

Médias

ARB TV	M ^{me} Ayshe Isazade, correspondante M. Namiq Abdullayev, cadreur
Azeri Press Agency	M. Ismayil Fataliyev, reporter et correspondant M ^{me} Sevindj Vahidqyzy, reporter et correspondante M. Shahin Sardarov, photographe M. Azer Naghiyev, photographe
Caspian Broadcasting Company	M ^{me} Turbat Baghirova M. Rufat Alakbarov
Eurasia Diary	M ^{me} Natalia Guliyeva, rédactrice M. Samir Sadykhov, photographe
Islamic Republic News Agency	M. Telman Zamanov, correspondant
Salam News Agency	M ^{me} Aynur Bayramova, reporter
The First News Agency	M. Elshan Rustamov, reporter M ^{me} Yelena Valiyeva, journaliste

Public

Académie diplomatique d'Azerbaïdjan	M ^{me} Gulgaz Iskandar M. Gunduz Alizada M ^{me} Jamila Mammadova M. Adil Hajiyev M. Mikayil Mammadov M ^{me} Esmira Jafarova M ^{me} Lala Jafarova M ^{me} Aytaj Jafarova M ^{me} Gunay Mammadova M ^{me} Narmin Hajili M ^{me} Aytan Taghiyeva M ^{me} Sevinj Novruzova M ^{me} Nazrin Ismayilova M ^{me} Gunay Khalilova M ^{me} Fatima Altaheri M. Sayyad Farajov M. Shihav Ehsan M ^{me} Bahar Asgarova M ^{me} Fidan Yusubova M ^{me} Gunel Huseynova M. Imad Abukishek M ^{me} Ilaha Baghirova M. Suad Muradov
-------------------------------------	--

	M ^{me} Jamila Hajiyeva
	M ^{me} Aygun Malikova
	M ^{me} Arzu Heydarova
Institut d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO)	M ^{me} Shabnam Abdullayeva
Smart Language Training Center	M. Vahid Mammadov
Université d'économie d'État d'Azerbaïdjan	M. Mansur Barkhudarov M. Anar Eyyubov
Université d'ingénierie de Bakou	M. Gunel Aliyeva
Université pédagogique d'État d'Azerbaïdjan	M ^{me} Ramina Mammad gizi Huseynli M ^{me} Aygun Mammadova M ^{me} Nigar Abbaszade
Université slave de Bakou	M ^{me} Ulviyya Yusifova

* * *